

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3569

présenté par  
Mme Thill

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

Substituer aux mots :

« être humain »,

les mots :

« personne majeure dotée de sa pleine capacité juridique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel de préciser que la personne souhaitant exercer son droit à une fin de vie soit majeure et doté de sa pleine capacité juridique.